

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

----- 0 -----

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**

----- 0 -----

**MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK**



DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL

**28^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'AUTORITE INTERNATIONALE
DES FONDS MARINS (AIFM)**

KINGSTON, DU 24 AU 28 JUILLET 2023

Vérifier au prononcé

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, à l'entame de mon propos, féliciter chaleureusement **l'Ambassadeur Aladji Fanday TURAY** pour son élection à la Présidence de la 28^{ème} Session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des Fonds marins et lui assurer du plein soutien de ma Délégation pour la réussite des travaux de cette session.

J'exprime aussi ma profonde gratitude à **Monsieur Michael LODGE**, Secrétaire général de l'Autorité internationale des Fonds marins, pour la présentation exhaustive de son rapport d'activités annuel.

Qu'il me soit également permis de remercier le Secrétariat de l'Autorité pour le travail accompli lors de la préparation de cette session, ainsi que pour les précieuses informations fournies aux Etats membres.

Ma Délégation souscrit à la déclaration prononcée par le **Ghana**, au nom du Groupe africain, et souhaite faire quelques remarques en sa capacité nationale.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il ne fait plus l'ombre d'un doute que la haute mer subit des pressions de plus en plus croissantes liées à une intense activité humaine avec, notamment, le dérèglement de l'écosystème marin et plus précisément des habitats des fonds marins et la pollution de l'environnement marin.

Cependant, très peu de mécanismes sont, à ce jour, consacrés à la gestion et à la gouvernance durable des zones marines situées au-delà de la juridiction nationale.

Aujourd'hui, la question de l'exploitation des ressources minérales de ces zones se pose avec acuité et nous encourageons l'adoption et le

renforcement d'un cadre juridique pertinent et robuste protecteur de l'environnement marin. C'est pourquoi l'entrée en vigueur, dans les plus brefs délais, du traité BBNJ est souhaitable.

A cet égard, ma Déléation réitère son attachement à l'exploitation des ressources minérales des fonds marins dans l'intérêt de toute l'humanité et dans les conditions idoines de respect de l'environnement marin, notamment de l'écosystème des fonds marins.

Comme l'a si bien souligné le Secrétaire général de l'Autorité internationale des Fonds marins (AIFM) lors de la 33^{ème} Réunion des Etats parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue récemment à New York, il est nécessaire d'éviter l'accaparement des ressources minérales par un groupe de pays technologiquement avancés.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il est heureux de constater que la communauté internationale a progressivement pris conscience des menaces croissantes qui pèsent sur la biodiversité et les ressources minérales de la Zone.

Cette prise de conscience a conduit à faire de l'Autorité internationale des Fonds marins le seul organe, à ce jour, habilité à délivrer aux Etats une autorisation pour l'exploration des ressources minérales des fonds marins.

Ma Déléation qui se félicite de cette exclusivité, estime qu'il est impératif de mettre l'accent sur la transparence des contrats d'exploration et le respect des normes environnementales dans leur exécution.

C'est l'occasion de saluer le rôle crucial des différents groupes de travail spéciaux chargés d'élaborer des normes et directives pour une

exploitation rationnelle des ressources minérales de la Zone, dans l'intérêt de tous les pays et le respect de l'environnement marin.

En effet, l'existence d'un cadre juridique approprié soucieux de la protection de l'environnement marin constitue le seul gage de l'exploitation durable des ressources minérales de la Zone.

Ma Délégation réitère son appel en faveur d'une élaboration urgente d'un code minier et des règlements relatifs au mécanisme de partage des avantages tirés de l'exploitation des ressources minérales de la Zone.

Par conséquent, il est plus que nécessaire de mettre en place une feuille de route avec un échéancier clair en vue de l'élaboration des projets de règlements, de normes et directives qui doit rester la priorité de l'Autorité internationale des Fonds marins.

Gageons que la bonne mise en œuvre du Plan stratégique 2024-2028 nous permettra d'atteindre nos objectifs communs.

Excellences, Mesdames et Messieurs

Pour conclure, ma Délégation insiste sur une meilleure participation des pays en développement dans les activités menées dans la Zone.

La protection de l'écosystème marin requiert l'existence de normes et directives afin d'éviter des dommages irréversibles qui impacteraient négativement des communautés côtières, notamment, des pays en développement dont la survie dépend largement des ressources de la mer.

Il est important également de mettre l'accent sur la coopération internationale afin de mettre en œuvre de manière plus adéquate le futur

cadre juridique pour une meilleure protection de l'environnement marin dans l'intérêt de l'humanité toute entière.

Je vous remercie.